



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

### DELIBERATION

N° 09/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Acquisition d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'une cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle

**ABSENTS :** Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** explique que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un local commercial cadastré section E n° 178 situé boulevard Rouvier d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, d'une cave cadastrée section E n° 178 située rue Pasteur, d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> et d'un terrain cadastré section J n° 716 situé près de l'esplanade Charles de Gaulle, d'une superficie de 462 m<sup>2</sup>, et appartenant à la SCI Enzo.

Le montant de ces acquisitions est de 103 000 € HT.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition par la Commune d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'une cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN